

lons ; Madère, 95,909 gallons contre 70,059 gallons ; australiennes, 396,107 gallons contre 559,316 gallons ; sud africaines, 12,404 gallons contre 16,207 gallons ; et diverses, 287,150 gallons contre 243,645 gallons.

## COMPTES-RENDUS

### CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE GASPÉ

La nouvelle chambre de commerce du district de Gaspé a tenu sa première assemblée générale annuelle le 13 mars, à Percé.

La chambre a, par résolution, demandé au gouvernement fédéral de presser l'exécution de certains travaux à la Rivière au Renard, de démolir le quai actuel de Percé, et de le reconstruire sur un point plus avantageux, de faire faire des études hydrauliques à la Malbaie, pour y améliorer le havre.

Elle s'est aussi occupée des colporteurs, se plaignant qu'ils se prêtent leur licence de l'un à l'autre, et elle a demandé qu'une photographie de celui qui l'a obtenue soit attachée à chaque licence.

Les élections pour l'année 1895 ont donné les résultats suivants : Président, M. James Baker ; vice-président, M. Fred Velt ; trésorier, M. C. P. Fauvel, secrétaire, M. I. X. Lavoie. Conseillers, MM. G. E. Hyman, W. E. Fauvel, Geo. Romeril, Elias Le Marquand, R. Lindsay, A. T. Carter et T. C. Savage.

### CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Réunion hebdomadaire du conseil de la chambre, vendredi le 29 mars. M. Laporte, le président, étant absent, le fauteuil est occupé par M. Jos. Contant, vice-président.

Étaient présents MM. G. Boivin, J. Haynes, Alph. Aumond, J. X. Perreault, hon. L. Tourville, F. D. Shallow, L. E. Morin, sr, U. Garand, C. H. Catelli, J. D. Rolland, J. Monier, Chs. Desmarteau, A. Racine, Jos. Bourdeau, capitaine Goulet, Geo. Balcer, A. Girard et S. Odté, secrétaire.

M. Balcer, rapporteur du sous-comité chargé de l'étude du commerce de bois avec la France, donne lecture de son rapport, document rempli de renseignements précieux que nous publierons *in extenso*.

Sur motion de M. L. E. Morin père secondé par M. G. Boivin, le conseil vote des remerciements à M. Balcer.

M. Balcer donne également lecture du rapport du sous-comité, dont il fait partie avec M. Jos. Bourdeau, pour l'étude du commerce de fourrures. Nous publions aussi ce rapport.

M. Desmarteau propose secondé par M. Haynes, que des remerciements soient votés à MM. Balcer et Bourdeau pour ce travail. Adopté.

Le capitaine Goulet soumet ensuite à l'approbation de la chambre, la résolution suivante, à propos du bassin Tait.

" Considérant que la navigation du port de Montréal exige que deux bassins de radoub soient mis à la disposition des armateurs pour la réparation de leurs vaisseaux, il est proposé par M. Tourville, secondé par M. Rolland, que le gouvernement fédéral soit prié de vouloir bien considérer le bassin Tait

comme bassin de radoub jusqu'à ce qu'un autre bassin soit construit à Hochelaga ou ailleurs pour répondre aux besoins de la navigation."

M. Catelli propose en amendement que cette question soit référée au comité de la navigation.

Cet amendement est rejeté sur division et la motion principale est adoptée.

M. J. X. Perrault donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée la motion suivante :

" Résolu que pour le développement des relations commerciales entre la France et le Canada, sous le nouveau traité, il est urgent que la Compagnie Franco-Canadienne soit fixée dans un port de France et non en Belgique, et que le gouvernement fédéral soit prié, en conséquence, de vouloir bien modifier sa demande de soumission pour la création de la ligne de vapeurs destinée à relier les deux pays."

La séance est ensuite ajournée.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL.

Réunion hebdomadaire du Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal, mardi, le 2 avril. Présents : MM. James A. Cantile, président, au fauteuil ; John Torrance, John McKergow, Chas. F. Smith, Geo. Hague, John T. McBride, David MacFarlane, James Crathern, Henry Miles, Arch. Nicoll, James E. Rendell, David Robertson et G. F. C. Smith.

La question de la nomination d'un titulaire pour le poste de percepteur des douanes à Montréal ayant été mise en discussion, on a nommé un comité composé du président, de M. C. F. Smith et de M. Henry Miles, pour rédiger une résolution demandant au gouvernement de vouloir bien faire cette nomination.

Le comité chargé d'étudier la question d'un bureau d'experts en douanes a fait rapport qu'il a préparé une requête au parlement sur le sujet. Le texte de la requête est approuvé.

Les armateurs font voir qu'ils craignent que le canal Welland ne soit pas ouvert à la navigation avant le premier mai, ce qui retarderait considérablement les arrivages des grains de l'Ouest à Montréal. Il est décidé que l'on écrira au gouvernement à ce sujet, si c'est nécessaire.

## PETITES NOTES

Les classes riches du Japon regardent comme une inconvenance pour un cavalier d'aller plus vite que le pas.

Un statisticien peu galant calcule que la période moyenne de veuvage, pour les veuves de moins de 35 ans est de moins de 20 mois.

A Caliente, Californie, il y a un journal qui paraît régulièrement deux fois par mois, et entièrement écrit au clavier sur du papier foolscap. Il est administré par une jeune femme.

L'éloge du tabac par Kingley : " C'est le compagnon de l'homme solitaire, l'ami du célibataire, la nourriture de celui qui a faim, la consolation de celui qui est triste, l'apaisement de celui qui est préoccupé, le calorifère de celui qui a froid." C'est aussi l'inspirateur du poète, le calmant du surréité et l'humanisateur du misanthrope.

Le système métrique vient d'être adopté en Turquie. Le gouvernement ottoman l'a rendu obligatoire à partir du 1er mars ; depuis ce jour, l'usage des anciennes mesures est interdit.

Il y a des millions et des millions de Chinois, dans les provinces de l'intérieur, qui ignorent complètement qu'il y a actuellement guerre entre le Japon et leur patrie. On prétend même que l'empereur chinois ne l'a appris que tout récemment.

C'est une fort mauvaise habitude que celle de profiter du moment du déjeuner ou du dîner pour lire son journal ; la lecture, en effet, occupe l'esprit, amène le sang au cerveau au détriment de l'estomac, dont les fonctions se trouvent ainsi profondément troublées.

L'électricité vient d'être appliquée à la destruction des rats et des souris. On attache un morceau de fromage au bout d'un fil communiquant avec une pile et, du moment où le rat touche le fromage, il ouvre un circuit et reçoit une décharge électrique qui le tue.

Ne pas boire de l'eau froide ou autre boisson rafraîchissante après avoir pris des aliments gras ou des sauces grasses. La graisse se fige dans l'estomac, se sépare des autres aliments et surnage au dessus des liquides et produit toutes sortes de découragements et malaises.

Un médecin allemand a mis sur le marché et annonce sur une grande échelle, une poudre qu'il donne comme remède spécifique de l'hydropisie. Le directeur du laboratoire public de Darmstadt, l'ayant analysée, a constaté que cette poudre est chimiquement identique à la cendre de cigare.

On estime que les naufrages ont jeté à la mer autant d'or et d'argent qu'il y en a actuellement en circulation. Mais la mer, d'ailleurs, ne refuse pas de rendre ce qu'elle a pris, car les chimistes prétendent qu'on peut tirer de l'or de l'eau de mer, si l'on veut faire le nécessaire et dépenser ce qu'il faut.

Nous lisons dans la *Semaine Commerciale* :

"Le Monde reproduit lundi un article de la *Semaine Commerciale*, et en donnait crédit au PRIX COURANT.

"Prière au confrère de rectifier."

A notre tour, nous dirons :

La *Semaine Commerciale* reproduit vendredi dernier, un article du PRIX COURANT intitulé " La Crise Monétaire aux Etats-Unis " sans donner crédit à personne.

Prière au confrère d'être plus honnête.

Les amateurs photographes en France avaient été désagréablement surpris par la nouvelle qu'un amateur, ayant voulu prendre un instantané du groupe formé par un criminel entre deux gendarmes, avait été arrêté et mis en prison par le procureur de la République. Renseignements pris, il s'est trouvé que le procureur de la République avait simplement prié l'amateur de ne pas photographier le groupe, pour ne pas entraver l'action de la justice. Le droit de prendre un instantané sans permission du sujet, n'a pas été mis en question.